

« 2 B 3 »

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 - NEUILLY SUR SEINE
513.814.061 RCS NANTERRE
SIRET : 513.814.061.00026
APE : 7022Z

-:~::~:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 21 FEVRIER 2024

-:~::~:-

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un février à 14 heures,

Monsieur Thierry CANTORNE, associé unique de la société « 2 B 3 » et seul propriétaire des 150 actions composant le capital social, est présent au Cabinet CSR AVOCATS, société d'avocats à PARIS (75009) 13 rue Auber.

Le Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Thierry CANTORNE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos les 30 Septembre 2023.

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, l'associé unique a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Président et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 ;
- Approbation des comptes de cet exercice et quitus au Président pour sa gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ;
- Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour les formalités.

CINQUIEME DECISION **Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes**

L'associé unique, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire confié à la société « EFICO » est arrivé à expiration avec la tenue de la présente assemblée, décide de ne pas le renouveler compte tenu des dispositions législatives et réglementaires désormais en vigueur, les seuils rendant une telle nomination obligatoire n'étant pas atteints.

L'associé unique remercie Madame Johanne AUBRY, représentant de la société « EFICO », de l'accomplissement de sa mission tout au long de son mandat.

SIXIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

-:-:-:-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que Monsieur Thierry CANTORNE a signé en qualité de Président et d'associé unique de la société « 2 B 3 ».

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Thierry CANTORNE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Cantorne', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.